



Traiter



DALEP 3100

Fiche Technique

Traitement Concentré 2 en 1 Substance Active d'origine Végétale

Description

DALEP 3100 est un fongicide professionnel concentré à diluer.

Il détruit durablement algues vertes (sur surfaces poreuses et non-poreuses), cyanobactéries et lichens (sur surfaces poreuses). et imperméabilise en une seule opération.

DALEP 3100 est formulé à base de matière active 100% biosourcée et d'origine végétale.

Caractéristiques

Détruit durablement algues vertes (surfaces poreuses et non-poreuses), cyanobactéries et lichens (surfaces poreuses).

Basé sur un ingrédient d'origine végétale (l'acide nonanoïque).

Convient sur tous matériaux (tuile, ardoise, fibres-ciment, pierre, béton, enduit, brique, marbre, shingle, enrobé, membranes d'étanchéité, bois, supports peints...)

N'abîme pas les matériaux.

Tous supports : toitures, murs, terrasses, tennis...

Sans rinçage.

Effet très longue durée / Action rémanente.

Contient un hydrofuge puissant permettant de retarder la réapparition des micro-organismes.

L'hydrofuge imperméabilise et augmente la durée d'efficacité du traitement.

Effet perlant visible en quelques heures.

Économique : 1 litre de concentré = 100 m²

Laisse respirer le support (non filmogène)

Le temps nécessaire sans pluie après traitement est de 2 heures seulement.

Le DALEP 3100 peut ainsi s'utiliser en toutes saisons. La formule exclusive vous garantit l'adhérence et la longévité du traitement.

Limites d'emploi

Ne pas traiter par temps de pluie ou sur des surfaces gelées.

Ne pas appliquer le produit si de la pluie est annoncée dans les 24h.

Éviter l'application et les projections sur les surfaces non absorbantes telles que : verre, métal, plastique... En cas de projections accidentelles, essuyer rapidement avec une éponge humide.

Protéger les surfaces non destinées au traitement.

Protéger du gel. Protéger de la lumière. Stocker hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

Conservation : 2 ans dans son emballage d'origine.

Pour les utilisateurs professionnels : Porter des gants (EN374), une combinaison de protection (EN14605) et des lunettes de protection chimique (EN166) pendant la phase de mélange (incluant la dilution) et chargement dans le pulvérisateur.

Pour les utilisateurs non-professionnels : Se laver les mains après utilisation. Éviter les déversements et éclaboussures pendant la dilution. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (revêtement imperméable) dans un circuit de collecte.

Le DALEP 3100 ne blanchit pas les matériaux. Cependant, le fait d'ôter les micro-organismes (champignons, algues, lichens), présents sur le support depuis de nombreuses années, peut révéler un matériau dégradé par le temps. De plus, l'acidité de ces micro-organismes peut créer à long terme des traces plus claires ou provoquer des décollements de peinture.



Application

- Gratter les verdissures épaisses et abondantes avant traitement.
- Agiter avant emploi.
- **Mélanger 1 litre de DALEP 3100 dans 9 litres d'eau.**
- Appliquer sur surface sèche avec un pulvérisateur basse pression (1 à 3 bars) : prévoir 1 litre de mélange pour 10m².
- Le produit doit traverser la contamination pour atteindre le germe à traiter dans le matériau. Pour de meilleurs résultats, insister sur les lichens crustacés, genre taches de bougie (en deux passes si nécessaire).
- Ne pas rincer.
- Les contaminants meurent dès application et disparaissent progressivement pour laisser place à un support propre (de 2 à 12 mois selon contamination du support et nature des micro-organismes). Pour une action rapide, les résidus peuvent être éliminés au nettoyeur haute pression quelques jours après l'application du produit.
- Nettoyage du matériel à l'eau.
- Attendre 12 mois minimum avant d'effectuer un nouveau traitement complet.
- Durant l'application, le sol adjacent à la zone traitée doit être protégé par un revêtement imperméable (d'une largeur de 1m minimum).
- Les zones couvertes de végétation exposées involontairement doivent être arrosées abondamment afin d'éviter tout dommage aux plantes.

Composition

Acide Nonanoïque (N° CAS) : 22,40 % (m/m)

Type de préparation : TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Détenteur de l'AMM : DALEP

N° d'autorisation : FR-2025-0016-2-2

Référence & Conditionnement

Réf 1.01.0003.01 : Bidon de 1 litre (pour 100 m²)

Réf 1.01.0003.03 : Bidon de 5 litres (pour 500 m²)



DALEP

5-7 Delle du Poirier
ZA Porte de la Suisse Normande
14320 Saint-André-sur-Orne
www.dalep.net

Utilisez les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Type de préparation : TP 2 - Algicide pour les surfaces matériaux équipements et mobilier sans contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux.

Les informations contenues dans nos documentations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires ou il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation des produits à chaque cas déterminé. Lire impérativement l'étiquette, la fiche technique et la fds avant chaque utilisation. La présente édition annule et remplace toute fiche technique antérieure relative au même produit.